SAINT-PEVER

BULLETIN MUNICIPAL

BULLETIN No 6

Avril 1992

BUDGET PREVISIONNEL 1992

RECETTES

Excédent de Fonct. 91	203.000,00
Excédent d'invest. 91	509.000,00
Dotation de l' Etat	443.000,00
Impôts	428.000,00
divers	54.000,00
TOTAL	1.695.000,00

Le budget 1991 se solde à nouveau par un excédent trop important. Ce qui signifie que l'argent n'est pas dépensé. Pour l'exercice 92 nous pensons ramener l'excédent de fonctionnement à 100.000,00fr environ; ce qui est très raisonnable. Quant à l'excédent d'investissement, il est dû en grande partie au terrain de sports qui n'a pas été terminé en 1991 et qui ne sera donc payé en totalité qu'en 1992.

DEP. DE FONCTIONNEMENT

Personnel	127.500,00
Bâtiments	30.000,00
Voirie	100.000,00
Subventions	21.500,00
Gestion Gén.	85.500,00
Emprunts	79.400,00
Divers	196.100,00
TOTAL	640.000,00
TOTAL	040.000,00

DEP. D' INVESTISSEMENT

Emprunts	74.200,00
Bâtiments et Biens	50.000,00
Lotissement	15.000,00
Voirie	200.000,00
Terrain de Sports	300.000,00
imprévu	15.800,00
Salle communale	400.000,00
TOTAL	1.055.000,00

La commune de Saint-Péver n'est pas très endettée au niveau des emprunts. Elle se situe nettement en dessous de la moyenne régionnale. Elle pourrait supporter, sans aucun problème et sans aucune répercussion sur les impôts, un emprunt qui pourrait aller jusquà 500.000,00 fr. (Ceci dit à simple titre d'information).

SUBVENTIONS

Cantine	4.500,00
Scolaires	6.250,00
Union Sportive d'Avaugour	2.000,00
G.I.C. Kerloc	200,00
Association de Restudo	1.500,00
Amicale Laïque	1.000,00
Club des Ainés	1.000,00
Comice Agricole	600,00
S.P.A.	700,00
Société de chasse	400,00
Anciens d'A.F.N.	400,00
Centre Anti-cancéreux	300,00
Comité Départ. de l'Hygiène	250,00
Comité Départ. Habitat Rural	100,00
Protection Civile	100,00
Paralysés de France	100,00
Protection de l'Enfance	100,00
Ass. des Infirmes Moteurs	100,00
L'A.P.A.J.H.	100,00
Lutte contre la Myopathie	100,00
Ass. des Donneurs de Sang	100,00
Bébés dans l'eau	100,00
Canoé-Kayak de Guingamp	200,00
Radio Kreiz-Breiz	300,00
TOTAL	20.500,00
A.F.R.	20.000,00

Chaque année nous recevons une cinquantaine de demandes de subventions. Il est difficile de les satisfaire toutes. De manière générale nous reconduisons les choix qui ont été faits par le passé.

En ce qui concerne les associations extérieures à la commune et auxquelles des enfants de Saint-Péver participent - c'est le cas des "bébés dans l'eau", du canoé-kayak et du patin à roulettes - la subvention est de 100 francs par enfant. Il est clair que des subventions ne peuvent être accordées qu'aux clubs et associations qui en font la demande.

Chaque année se pose le problème des Associations de St-Péver. Fautil ou non accorder des subventions aux associations "riches"? S'agit-il d'accorder une aide ou une récompense? Les deux points de vue se valent. A l'avenir les Associations sont invitées à présenter une demande de subvention et à fournir le bilan de leurs activités et comptes financiers.

EMPLOIS FAMILIAUX

Tout le monde y gagne

Qu'est-ce qu'un emploi familial? C'est toute personne que vous employez pour effectuer des tâches à votre domicile (ménage,

garde d'enfants, aide à une personne agée, soutien scolaire...).

Modalités de déclaration?

Il vous suffit de renvoyer un simple formulaire à l'URSSAF. Puis chaque trimestre vous n'avez que deux renseignements à fournir: le nombre d'heures effectuées au cours du trimestre et le salaire horaire que vous versez. L'URSSAF se charge des autres formalités: cotisations sociales et fiches de salaire.

Réduction fiscale

Vous pouvez déduire de vos impôts 50% du montant des sommes engagées (le plafond est fixé à 12.500,00 fr. de réduction possible).

Tout le monde y gagne

Une aide ménagère que vous employez 4 heures par semaine à 50,56 francs de l'heure (charges comprises) ;vous coûte 10.454,00 francs par an, mais vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 5.227,00 francs. Votre aide ménagère vous revient en fait à moité prix.

CONTROLE TECHNIQUE

DES VEHICULES

Aucune convocation n'est envoyée. Le contrôle est renouvelable tous les trois ans pour les voitures particulières de plus de cinq ans et tous les deux ans pour les camionnettes de plus de quatre ans. Une période transitoire a été prévue jusqu'en 1994? selon le calendrier ci-dessous.

VOITURES PA	ARTICULIERES	CAMION	NNETTES
Date de première mise en circulation	Année dans laquelle ef- fectuer le 1er contrôle	Date de première mise en circulation	Année dans laquelle ef- fectuer le 1er contrôle
Avant le 01/01/83	1992	1988, 1986, 1984, 1982	1992
Entre le 01/01/83 et le 31/12/86	1993	1989, 1987, 1985, 1983	1993

ORDURES MENAGERES

Depuis que le SIVOM a modifié ses tournées de ramassage d'ordures, certains se sont retrouvés à plusieurs reprises avec leurs poubelles non vidées sur les bras. A chaque fois nous sommes intervenus. Mais intervenir ne signifie pas que le problème se trouve résolu sur le champ. Lorsque cela se répète, on peut se poser des questions et se plaindre à juste titre. Il est inadmissible que semaine après semaine des poubelles soient laissées de côté. Lorsqu'un commerçant ne nous satisfait pas on va chez le concurrant. Dans le cas présent, c'est différent puisqu'il n'y a pas d'alternative et que de plus le SIVOM c'est nous.

Le SIVOM vous présente donc ses excuses pour le dérangement causé à certains pendant la période de mise au point des nouvelles tournées et espère que cela ne se reproduira plus. (Et nous ausi !!!)

RAMASSSAGE DE FERRAILLE

14 Mai le matin

10 Sept le matin

A PROPOS DU SIVOM

Le SIVOM est un Synicat intercommunal qui propose des activités à la carte. La commune de St-Péver souscrit aux activités suivantes: le ramassage des ordures ménagères, une opération d'aide à la restauration et rénovation de l'habitat (OPAH - opération déjà ancienne pour laquelle le SIVOM avait contracté des emprunts - 1992 est la dernière année de remboursement), l'activité musique à l'école. La commune participe en outre aux frais de gestion générale au pro-rata du nombre d'habitants et en fonction des prestations fournies. Dans le cadre de la gestion générale sont inclus les frais de gestion des aides ménagères et des soins à domicile. Le décompte de notre contribution s'articule comme suit:

GESTION GENERALE	7.004,00
ORDURES MENAGERES	17.005,00
OPAH	774,00
MUSIQUE	7.571,00
divers	911,00
TOTAL	33.265,00

SIVOM - Zones Artisanales

Réservons une place particulière à cette nouvelle compétence du SIVOM. 13 des 14 communes du SIVOM (exception pour celle de Trégomeur) y adhèrent. Il s'agit de mettre en commun les dépenses et recettes résultant du développement des zones artisanales des différentes communes. Les nouveaux statuts ont été approuvés par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor. Il convient donc maintenant de procéder au rachat des sites existants et de l'intégration des sites à venir. Le total des dépenses à la charge de notre commune pour 1992 est de 9.978,00 francs. Cette somme vient s'ajouter aux 33.265,00 francs mentionnés plus haut.

CONTROLE DE VITESSE

Un contrôle de vitesse a été effectué du 13 au 17 janvier 1992 en sortant et en entrant dans le bourg directions Lanrodec et Pont-Locminé. L'examen des résultats fait apparaître que 300 véhicules en moyenne traversent le bourg et qu'une forte proportion d'usagers dépasse la vitesse limite de 50 km/h. Cela nous le supposions déjà mais seule la mise en place de "mouchards" permettait de se rendre compte exactement. Voici les résultas de cette enquête. (Nous avons relevé le passage d'un véhicule venant de Lanrodec et qui roulait entre 130 et 150 km/h en fin d'après-midi vers 17 h).

Direction	- de 50 km/h	50 à 60 km/h	60 à 70 km/h	+ de 70 km/h
De Lanrodec	36%	30%	24%	10%
Vers Lanrodec	46%	29%	20%	5%
De Bourbriac	43%	39%	17%	1%
Vers Bourbriac	38%	31%	24%	7%

Venant de Bourbriac et se dirigeant sur Lanrodec, il est clair que les véhicules vont moins vite. L'étude fait apparaître que 82% des "Poids Lourds" (soit 10% du trafic) venant de Lanrodec respectent la limite des 50 km/h, ce qui est un constat satisfaisant comparé aux pratiques relevées sur d'autres sites. Il faut aussi souligner que 90% des "Poids Lourds" n'augmentent pas leur vitesse pendant la traversée du bourg soit sur 400 m environ. Il semble évident que la mise en place de bandes de ralentissement en haut du bourg à mi-côte de la route de Lanrodec puis d'un "Dos d'âne" face au lavoir serait appropriée.

ETAT CIVIL 91

FLEURIR

Décès:

Marie Joséphine YAN Joseph STEUNOU Jean Paul THORAVAL Raymond LUCAS

Mariages: Didier LE COCO Patricia LORGUILLOU

> Didier LE YAN Fabienne LOZACH

Sylvianne MOISAN Pascal DROUET

Naissances: Lucas LE GUENNIOU

Benjamin LE GUENNIOU Marie Françoise SOMMIER Marine GORSKI

Le Comité Départemental du Tourisme a édité une brochure "FLEURIR" que chacun peut se procurer à la mairie dans la limite de nos stocks. Cette publication foisonne d'adresses et de conseils simples mais très utiles pour choisir et réussir vos plantations. Elle a été éditée dans le cadre de la campagne de fleurissement des Côtes d'Armor. Saint-Juvat a obtenu le grand Prix National du Fleurissement 1989. Le Département des Côtes d'Armor s'est vu attribué le Trophée Régional du Département le plus fleuri pour 1990. Des circuits de visites de villages fleuris sont mis en place au départ de Callac, Bourbriac et Guingamp. Ces circuits seront officialisés en 1993. Saint-Péver est concerné. Il nous appartient de poursuivre notre effort de fleurissement. Nous serons la vitrine de notre Département. Il reste beaucoup à faire. Suivons l'exemple de celles et ceux qui depuis des années fleurissent leurs maisons et mettent de la couleur dans nos bourgs et hameaux.

Tout d'abord, merci d'être venus si nombreux à notre soirée de Décembre à St-Fiacre. Grâce à vous et à l'aide des municipalités nous pourrons continuer à faire vivre "autre chose" aux enfants de l'école.

La classe de neige à la station de Font d'Urle s'est déroulée dans des conditions idéales: descentes vertigineuses sur les pistes près du chalet, longues promenades à skis dans la forêt de Lente, étude de la faune et de la flore du Vercors étaient au programme.

Le coût total a été de 40.683,00 francs (subventions des communes=1.000,00fr, part des familles=550,00fr par enfant, 21.333,00 fr à la charge de l'Amicale.

Prochains rendez-vous

Le 10 Mai, en matinée Bal à Plouagat avec Georges Mahé

Le 31 Mai: Kermesse annuelle avec concours de boules

CLUB DES AINES

Le Club d'Avaugour se porte très bien puisque le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter: 81 en 1992 contre 75 en 1991.

L'assemblée générale a eu lieu le 21 Janvier. Le bilan des activités de l'année écoulée et celui des finances se sont révélés positifs.

Les membres du Club ont décidé de ne plus adhérer à la Fédération Départementale, celle ci ayant connu de graves difficultés financières "non expliquées".

Au cours de l'année 1992, les réunions mensuelles continueront à se tenir le 3ème Mardi de chaque mois. Seront également organisés deux sorties et un repas. La kermesse annuelle aura lieu le 23 Août.

BUREAU

Président: Jean RAOULT

Vice-Présidents: Marcel MAZEVET
Albert LEPVRIER

Secrétaire: Albert LE MOEL

Secrétaire Adjoint: André MEHALIN Trésorier: Léon BUDET

Trésorier Adjoint: Francis NEGARET

15 Février 1992, allions-nous réussir notre potée? Il est vrai que c'est plus compliqué qu'un jambon frites et c'était la première fois que nous entreprenions un tel festin pour plus de 200 convives. Heureusement les bénévoles étaient fidèles à l'appel et surtout la préparation et le service ont été menés de main de maître par Jean Luc et José que nous remercions vivement à nouveau. 219 repas ont été servis. C'était plus que copieux et surtout excellent. Le bénéfice de la soirée se monte à 9.700,00 francs, c'est à dire que nous avons fait légèrement mieux que pour la soirée crêpes. L'Association vous remercie tous. Il lui reste à se réunir pour décider où iront les dons. Vous serez tenus informés. Nous vous espérons aussi nombreux lors de notre prochain rendez-vous.

FETE DU 8 MAI

10H45: Rassemblement à la Mairie

11h00 : Messe pour les victimes de guerres Dépot de gerbe Vin d'honneur servi à la mairie

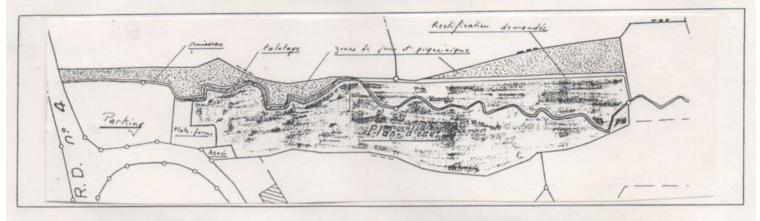
AUBERGE D'AVAUGOUR Banquet des personnes de plus de 65 ans

AIDE MENAGERE

Afin que l'article sur les emplois familiaux ne prête pas à confusion, il est peut-être bon de rappeler que le SI-VOM propose des aides ménagères qui si vous souhaitez les employer vous feront bénéficier des mêmes avantages.

Encore mieux, dans le cas de personnes à revenus modestes ou personnes âgées, ou ne pouvant effectuer les tâches quotidiennes - Renseignements et dossiers à la Mairie - si vous employez une personne agréée par le SIVOM et sur acceptation du dossier, il est possible que seulement 10% du montant des frais restent à votre charge.

PLAN D'EAU



Depuis bientôt 3 ans, j'ai en projet l'aménagement d'un petit plan d'eau à Chausseloup, en contre bas de la Départementale. Cet espace aménagé le long de la rivière
du Moulin d'Etuel offrirait à la population de Saint-Fiacre et Saint-Péver une aire de
jeux et de pique-nique à l'ombre des grands arbres qui bordent la propriété. Ce serait
un atout supplémentaire pour attirer les nombreux randonneurs qui sillonnent de plus
en plus notre région. Ce plan d'eau, ouvert au public, sera aisément accessible aux
véhicules incendie et aux agriculteurs qui pourront y puiser de l'eau en cas
d'urgence. Afin que l'eau du ruisseau ne se mêle pas à celle de l'étang, il est nécessaire de procéder à la rectification du cours d'eau. Il manque cette autorisation
pour commencer les travaux. Le financement est privé. Le "Pays d'Accueil" me
soutient dans ce projet. Si les autorités de tutelle me proposent leur aide et leurs
subventions, elles seront bienvenues. Là n'est pas le problème. J'ai entrepris ce projet, non dans un but lucratif mais pour mon plaisir et celui de tous.

Francis Le Négaret

TERRAIN

Ce terrain se sera vraiment fait appeler "Désiré". Il n'en fini pas de se faire attendre. Il est en chantier et c'est déjà une bonne chose. Nous avons perdu un mois en Août du fait de la DDE qui ne voulait pas autoriser le début des travaux tant qu'une partie de son personnel était en congé. Ce mois perdu nous ne l'avons jamais rattrapé. Les pluies sont venues et le chantier a été fermé. Il appartient à la DDE de donner son "feu vert" pour la reprise des travaux. Nous les avons "relancés" à plusieurs reprises. En accord avec l'entrepreneur, ils estiment que le sol est trop meuble. Il est vrai que le remblai imperméable n'est sec qu'en apparence et nous pensons qu'il ne fallait en effet pas prendre le risque de faire du mauvais travail. L'Entreprise BURREL est une entreprise de confiance; faisons lui donc confiance et nous ne serons pas déçus du résultat. Encore quelques jours de patience si le temps veut bien nous aider.

SALLE

Le projet initial ne verra pas le jour. L'Entreprise DANNO ne désire plus utiliser les "fermes" qu'elle nous avait proposées. Cellesci ne peuvent pas convenir pour un édifice habilité à recevoir le public. C'est un problème de normes de sécurité. Il faut donc repartir avec un nouveau projet et un nouveau plan. Il va sans dire que le coût sera très nettement différent.

Une première esquisse a été proposée en réunion de Conseil par l'Architecte Jean Yves PHILIPPE.

Il ne s'agit pas de concurrencer la salle de St-Fiacre. Le deux salles devront être complémentaires. L'aspect salle de loisirs est primordial. Il faudra aussi aménager un local spacieux et confortable pour les aînés. Enfin, bien sûr, il faut les vestiaires pour le terrain de football. Il va sans dire que cette salle devra être suffisamment agréable pour accueillir les convives de nos fêtes locales. Gageons que nous arriverons à concilier tous ces aspects et si nous le voulons vraiment, cette salle sortira de terre au printemps prochain.